

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 23 OCTOBRE 2020 à 17h**

Présents : GILLY Michelle – MARCON Josiane – DE RICHEMONT Jacques – RAOUX Emmanuel -  
BOIRON Françoise - CAILHOL Anne - BACCAN Séverine

Absents: LESPES Aurélie – SERTURINI Jérôme – SOLEILHAC Cédric – MARNAS Sébastien

Pouvoirs : 2

A 17h Madame le Maire déclare le conseil ouvert

**Délibérations :**

**Création de parking : achat terrain :**

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la proposition de prix de 1000 € concernant l'achat de la parcelle AD 314 de Sébastien MARNAS pour l'aménagement du parking. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et laisse Madame le Maire de prendre toutes les initiatives pour finaliser cet achat.

**Opération OAP (orientation d'aménagement et programmation): Achat terrain :**

Pour la réalisation du projet OAP quartier Comparent, Madame le Maire demande au conseil municipal l'approbation ou non de l'achat des parcelles AD 392 et AD393, propriété d'Emilie BRUN. A l'unanimité, le conseil donne son accord et demande à Mme le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour finaliser cet achat.

**Repas de Noël des anciens :**

Madame le Maire rappelle que chaque année un repas est offert aux personnes de 65 ans et plus, inscrites sur la liste électorale de la commune.

Cette année 2020, en raison de l'état d'urgence sanitaire du 16 octobre 2020 et toute la réglementation qu'il en découle notamment les mesures spécifiques applicables aux restaurants (table limité à 6, distanciation des tables et chaises, traçabilité des clients, affichage de la jauge maximale autorisé...), le traditionnel repas de Noël ne pouvant avoir lieu, le Conseil municipal, après en avoir discuté décide d'offrir un bon repas de 27€ au restaurant 'Bistrot de la commune' de Saint Laurent sous Coiron aux personnes de 65 ans et plus inscrits sur la liste électorale.

**Dossiers**

**Achat d'un défibrillateur:**

Mme le Maire informe le Conseil municipal que la commune doit acheter un défibrillateur. C'est une obligation légale.

Après avoir réfléchi sur l'emplacement le plus judicieux de ce défibrillateur, le conseil municipal décide de l'installer près de la salle des fêtes côté impasse de l'Aiguière.

**Réunion de l'AVAP :**

La commission locale de l'AVAP se réunira le 27 novembre 2020 à 9h30. L'ordre du jour sera l'évolution du document urbanisme AVAP et de sa compatibilité avec le SCOT.

**Travaux de voirie 2020 :**

Les travaux sont sur le point de s'achever. Le temps très pluvieux à retarder la fin des travaux.

Cérémonie du 11 novembre :

La situation sanitaire actuelle ne permet pas d'organiser la cérémonie dans sa forme habituelle.

Mme le Maire et ses adjoints déposeront une gerbe à l'occasion de ce 102<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1918 en restant vigilant sur la distanciation et les gestes barrières.

Ensuite, ils iront au cimetière de Darbres déposer sur la tombe de M. Roland RAOUX une gerbe de fleurs et une plaque funéraire au nom de la municipalité.

La réunion s'est terminée à 18h40.